

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2018 à 20h00

Date de convocation : 22 mai 2018

Nombre de conseillers élus: **11**

Nombre de conseillers en fonction: **10**

Nombre de conseillers présents: **08**

Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire

PRESENTS : FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie.

ABSENTS Excusés : BARMES Gabrielle, ZUMSTEEG Jean-Denis

ABSENTS :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 03/05/2018 et désignation d'un secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 mai 2018 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Olivier FROMMER relève une erreur dans le point 4 « Divers et Informations ». Mme BATAILLE se prénomme Stéphanie et non Corinne. En réalité son état civil complet est Stéphanie Corinne BATAILLE.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Olivier FROMMER désigné unanimement.

ADOpte À L'UNANIMITÉ.

2. Presbytère – Attribution de marché

Madame le Maire rappelle la séance du 17 avril, au cours de laquelle elle avait informé l'assemblée qu'une seule entreprise avait soumissionné pour la nouvelle consultation du lot 5 – Echafaudage – Enduit de façade.

Elle a pris contact avec cette entreprise pour s'assurer qu'elle avait bien pris en compte les travaux déjà exécutés et que l'immobilisation de l'échafaudage serait moins important que le temps indiqué sur le DPGF. La société maintient son offre, avec une ristourne de 1%.

A titre d'information, cette société a réalisé le presbytère de Baldenheim.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **ACCORDE** le marché à l'entreprise DECOPEINT,
- **VALIDE** son offre à 17 984.34 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ**3. Presbytère – Validation de devis**

Lot 07- Chape sèche – Plâtrerie – faux Plafonds :

L'entreprise OLRYS CLOISONS a présenté un devis pour le rattrapage de la hauteur du sol du 2^{ème} étage pour 4 770 € HT auquel il faut ajouter 1 922 € HT pour les trappes de visite (qui ont fait l'objet d'un avenant en négatif du lot 8 - menuiserie intérieure pour un montant de 2 585.65 € HT), soit un total de 6 692.00 € HT représentant 8 030.40 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise OLRYS CLOISONS pour 6 692.00 € HT
- **CHARGE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché

ADOPTE A L'UNANIMITÉ**4. Logement Mairie**

Les locataires ont signalé un dysfonctionnement dans l'utilisation du chauffe-eau. Son remplacement semble nécessaire. L'entreprise ZEMB qui s'est déplacée pour faire la réparation, a transmis un devis de 706.34 € HT, soit 847.61 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** devis de l'entreprise ZEMB pour un montant de 706.34 € HT
- **CHARGE** Madame le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à cette opération

ADOPTE A L'UNANIMITÉ**5. Logiciel Informatique**

La commune possède actuellement la version e.magnus évolution pour la gestion financière, qui n'est pas utilisée à sa pleine capacité, cette version est disproportionnée par rapport aux besoins de la commune.

Il est proposé de migrer vers une version plus simple toujours chez Berger Levrault. Un devis a été demandé, et il s'élève à 847 € HT, soit 1 016.40 € TTC, il comprend la migration des données, l'installation de la nouvelle version ainsi que deux licences nécessaires au fonctionnement de cette version. La formation n'est pas nécessaire puisque cette version a déjà été utilisée par la secrétaire lors de sa formation dans une autre collectivité.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **VALIDE** le devis de la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 847 € HT
- **CHARGE** Madame le Maire de passer commande et de signer tout document relatif à cette opération

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. Dons et legs au bénéfice de la commune

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il peut arriver que des personnes ou associations souhaitent soutenir la vie de la commune par des dons ou legs.

Aussi elle propose au Conseil Municipal de prendre une délibération acceptant d'une manière générale, ces dons et legs lorsqu'ils sont sans conditions ni charges, et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires.

Elle indique que le Conseil de Fabrique a été destinataire d'un don, en contrepartie de la réfection de la console tenant le cintre côté droit de l'entrée de l'église. Comme la commune est propriétaire de l'église c'est elle qui se chargera des démarches pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **ACCEPTÉ** d'une manière générale, les dons et legs sans conditions ni charges,
- **VALIDÉ** la réfection de la console de l'église,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. Urbanisme

A/ Régularisation d'utilisation du domaine public :

Suite aux deux dernières séances, il avait été évoqué la demande de
- en vue de clôturer leur propriété.

Le Conseil avait émis une proposition lors de sa séance du 17 avril qui avait été transmise aux intéressés. Lors de la séance du 03 mai, les administrés avaient émis différentes propositions, dont une seule avait retenu l'attention de l'assemblée.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre position sur l'agencement à soumettre aux administrés concernés.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **PROPOSE** aux administrés de choisir entre clôturer sur la limite en biais, tout en régularisant l'utilisation à tort du domaine public ; ou créer une bande droite, sans gazon ni pot de fleurs, comme proposée par leurs soins ou enfin respecter les limites actuelles en démontant le portillon mal positionné.
- **DEMANDE** aux intéressés de faire part de leur choix à la commune,
- **AUTORISE** cette transaction sans gain ni perte de terrain pour les deux parties,
- **CHARGE** les administrés de faire réaliser, à leurs frais, les arpentages nécessaires,
- **AUTORISE** la commune à réaliser l'acte administratif relatif à cet échange,
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette décision aux intéressés.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

B/ Terrain Artisan :

Madame le Maire présente l'ébauche du projet, qui reste encore à travailler.
Le terrain est parfaitement desservi par les réseaux et à en croire le document d'ENEDIS, en annexe au Certificat d'Urbanisme, une extension de réseau ne serait pas nécessaire.

Pour la poursuite du projet, il est demandé de se renseigner sur les coûts des viabilisations et d'arpentage de cette parcelle.

8. Divers & Informations

Terres Communales : Trois dossiers ont été déposés en mairie. Il convient de trouver une date pour fixer le rendez-vous avec l'avocat pour procéder à l'étude des candidatures.

Commission voirie CCRM : L'adjoint fait part de la dernière réunion de la commission voirie qui a fixé à 1 308.68 € le montant des dépenses d'entretien de voirie pour notre commune, somme qui sera remboursée par la CCRM sur présentation de justificatifs. Il présente également le projet de modernisation de l'éclairage public (notre commune n'est pas concernée).

Fibre optique : Selon la dernière réunion, la fibre sera installée sur notre commune en 2019. Les frais de branchement, s'élevant à 175 €/ prise seront pris en charge par la CCRM.

Cuisines: Cuisinella se déplacera sur site le 05 juin en vue de prendre les mesures et proposer un devis plus précis sur l'agencement des cuisines des appartements du presbytère.

Rampes pour tondeuse : Michel ROHR indique que la commune de Boesenbiesen a réalisé un achat de rampes pour monter la tondeuse dans la remorque. La facturation sera très certainement scindée entre les deux communes.

Balayeuse : Le matériel a été livré à Boesenbiesen, et le Maire, Jean-Blaise LOOS, propose de faire réaliser un essai sur la commune.

Dégâts au terrain de pétanque : Nathalie SCHMITT questionne Madame le Maire à propos des dégâts qui ont été constatés au terrain de pétanque (lattes de banc cassées, plots le long de la RD209 déterrés...). Le banc a déjà été réparé par l'agent communal.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 h 10 mn*

A Schwobsheim, le 04 juin 2018

Le Maire,

Denise KEMPF

